



**Compte-rendu de l'audience avec le directeur de cabinet du Préfet du
14/11/2013**

suite au rassemblement pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires

du 14 novembre 2013

Etaient présents 2 représentants SNUDI-FO et 1 représentant FNECFP-FO

Le directeur nous a demandé si nous étions pour la suspension ou l'abrogation en nous précisant : « *C'est à la mode de demander l'abrogation.* »

FO a insisté sur le fait que le cœur de la réforme était la mise en place du PEDT (projet éducatif de territoire) élément de dislocation de l'école de la République et a donc demandé la suspension pour les écoles appliquant la réforme et l'abrogation du décret.

FO a exprimé le fait que cette réforme, là où elle est mise en œuvre, engendre un grand désordre :

- Fatigue des enfants, manque de repères...
- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires
- Exemple du problème des rythmes dans les écoles de Paris
- Manque d'intérêt des activités en maternelle qui sont identiques à celle de la classe: peinture, pâte à modeler... Qui plus est, elles se déroulent dans les mêmes locaux ce qui prêche à confusion dans l'esprit des enfants
- A Bourges, le ramassage scolaire dans plusieurs écoles ne permet la pratique que d' ¼ h de patinoire sur 1h40 de TAP (temps activités périscolaires)
- Des communes proposent des activités Baby-foot (1 baby-foot pour 12 pour 20 minutes d'activités), des chansons inadaptées à l'âge des enfants...

FO a insisté sur le fait que de nombreuses ATSEM s'occupent, contraintes par les Mairies, des TAP alors qu'elles ne sont pas formées pour cela, ni payées.

Le directeur de cabinet nous a dit que ces exemples n'étaient pas à reproduire et nous a demandé si nous pensions que la réforme ne partait pas d'un constat et d'un bon sentiment de la part du Ministre.

FO a expliqué l'incompréhension des enseignants du Cher car depuis 20 ans la quasi-totalité des communes du département (hors Bourges) travaillait en semaine de 4 jours et que les élèves réussissaient aussi bien dans le Cher que dans les autres départements.

La délégation a cité l'étude de 2002 du Ministère qui démontre que les élèves travaillant sur 4 jours réussissaient mieux que les élèves travaillant dans les écoles de 4 jours et demi. Elle a rappelé également que le décret Darcos permettait au conseil d'école de proposer une organisation sur 4 jours et demi et que très peu d'écoles avaient utilisé cette procédure car elles n'en ressentaient pas le besoin.

La délégation a exprimé que ce décret provoque des inégalités entre les communes rurales, urbaines, riches, pauvres....

Le directeur a signalé qu'une enveloppe était prévue pour cela.

La délégation a précisé que cette enveloppe n'était que provisoire.

FO a insisté sur la fierté des enseignants de l'école de la République, par l'intermédiaire du maître polyvalent.

En effet, cette polyvalence du maître lui permet d'offrir à chaque enfant de France le savoir minimum et indispensable qui fera de lui un individu autonome, libre d'agir et de penser dans une société démocratique.

Le directeur de cabinet a approuvé notre fierté et a bien exprimé le fait que tout s'articule autour de l'enseignant.

FO a précisé que ceci n'est plus vrai avec les emplois du temps imposés par les communes et le projet d'école qui devra être en lien avec le projet éducatif de territoire (PEDT) élaboré par la commune, l'intercommunalité et l'agglomération.

Par ailleurs, elle a exprimé le fait que la coupure du mercredi est importante et que cette réforme engendre la destruction des liens sociaux et familiaux pour les enfants.

Le directeur a répondu que le but était de diversifier l'offre des temps périscolaires. C'est un temps d'ouverture et de décompression. Il a également dit que le décret résultait d'une concertation ce à quoi la délégation a répondu que les enseignants n'avaient pas été consultés.

FO a exprimé que les bienfaits de la réforme n'ont jamais été démontrés et que celle-ci s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation qui prévoit le transfert des missions de l'Etat vers les territoires dans la continuité des gouvernements précédents.

Le directeur a précisé que cette réforme ne touche pas aux temps scolaires.

FO a dit que cette réforme réduit le temps que l'enseignant consacre aux élèves.

Le directeur a répété qu'il fallait garder une sérénité utile et qu'il est raisonnable de tolérer que tout ne soit pas réglé 2 mois ou 2 mois et demi après la rentrée.

La délégation a répondu qu'on ne peut pas tolérer ce fait car cela concerne des enfants.

FO affirme que cette réforme ne peut fonctionner et que l'abrogation du décret est la seule solution.

Pour FO, une réforme ne peut pas être acceptable si elle place sous la tutelle des communes l'école et les enseignants.

L'école, les enseignants, l'enseignement doivent être dégagés des contingences locales.

L'éducation doit rester nationale, les enseignants doivent rester fonctionnaires de l'Etat !

